

F 0007268/2023 LTKS Inoum - Cpbou / Cu BMO

RÉGION DE L'OUEST

DÉPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE FOUMBAN

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

COMMUNE DE FOUMBAN

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/RG-
PU/C.FBAN/CIPM-AG/2023 DU 30 AOÛT 2023 POUR
L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE
DE FOUMBAN

FINANCEMENT : BIP/MINDDEVEL

IMPUTATION BUDGETAIRE : _____

N° ACTE : _____

EXERCICE : 2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

PIECE 1: AVIS D'APPEL D'OFFRES

PIECE 2 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

PIECE 3: REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

PIECE 4: CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERE (Projet de contrat)

PIECE 5:CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

PIECE 6: CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PIECE 7: MODELE DE SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES

PIECE 8: CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

PIECE 9: MODELE DE SOUMISSION

PIECE 10: FORMULAIRES TEXTES ET FICHES MODELES

10 – 1 Modèle de cautionnement provisoire

10 – 2 Modèle de cautionnement définitif

10 – 3 Modèle de garantie bancaire (Restitution avance de démarrage)

10 – 4 Fiche du personnel

10 – 5 Fiche du matériel

10– 6 Références de l'entreprise sur prestations exécutés

PIECE 11: LISTES DES BANQUES ET ASSURANCES

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE FOUMBAN

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

COMMUNE DE FOUMBAN

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/RG-
PU/C.FBAN/CIPM-AG/2023 DU 30 AOÛT 2023 POUR
L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE
DE FOUMBAN

FINANCEMENT : BIP/MINDDEVEL

IMPUTATION BUDGETAIRE : _____

N° ACTE : _____

EXERCICE : 2023

PIECE N°1:
AVIS DE CONSULTATION

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE FOUMBAN

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°007/AONO/RG-PU/C.FBAN/CIPM-AG/2023 DU 30 AOÛT 2023 POUR L'ACQUISITION
D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN**

I- OBJET DE LA CONSULTATION:

Le Maire de la Commune de Fouban, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) un appel d'offre pour L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN

- 2 Participation et origine :** La présente consultation est ouverte aux entreprises de droit Camerounais exerçant dans ce domaine d'activités.
- 3 Financement :** La prestation objet de la présente consultation est financée par le Budget d'Investissement Public, exercice 2023.
- 4 Coût prévisionnel :** Le coût prévisionnel TTC de l'opération à l'issue des études préalables est de : (100 000 000) cent million francs CFA.
- 5 Consultation du Dossier:** Le dossier de demande de cotation peut être consulté à la Mairie de Fouban, au Service Technique. Tel : 697 97 18 25
- 6 Acquisition du dossier de consultation :** Le dossier de consultation peut être obtenu à la Mairie de Fouban, au Service Technique contre présentation d'une quittance de versement d'une somme de cent cinquante mille (150 000) Francs CFA non remboursable, payable à la Recette Municipale de Fouban.
- 7 Remise des offres :** Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Service Technique de la Mairie de Fouban contre récépissé au plus tard le **19 SEPT 2023** à 10 heures précises, heure locale sous pli fermé. Au-delà de cette heure, aucune offre ni aucune modification ou retrait ne sera acceptée. Toute offre devra porter la mention.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°007/AONO/RG-PU/C.FBAN/CIPM-AG/2023 DU 30 AOÛT 2023 POUR L'ACQUISITION
D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN**

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

- 8 Recevabilité des offres :** Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de deux millions (2 000 000) FCFA, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

La liste des banques agréées figure dans l'annexe du dossier de consultation.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une Autorité administrative conformément au règlement de consultation. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et au dossier de consultation sera déclarée irrecevable.

9 **Ouverture des plis** : L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 19 SEPT 2023 à 11 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Fouban, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et munis du justificatif de leur mandat.

10 **Délai de livraison** : Le délai maximum d'exécution prévu est d'un (01) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service.

11 Critères d'évaluation des offres

L'appréciation des offres se fera d'abord selon les critères éliminatoires.

11-1. Critères éliminatoires particuliers :

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et non produite en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, sera déclarée irrecevable, particulièrement :

- L'absence de la caution de soumission ;
- La non-conformité de l'offre technique aux spécifications du Dossier d'Appel d'Offres ;
- La présence de fausses pièces, fausses déclarations, pièces scannées ;
- Présence d'une pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 h qui suivent l'ouverture des offres ;

- Capacité financière supérieure ou égale à 1/3 du montant de l'offre
- Note technique inférieure à 70%

11-2. Critères essentiels :

L'appréciation des offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillés dans le dossier de consultation :

- La présentation générale de l'offre ;
- Les références de l'entreprise ;
- La conformité de la fourniture aux spécifications techniques ;
- La capacité financière ;
- Chiffre d'Affaires 2021 _2022 (Bilans) ;
- Présence au Cameroun depuis plus de sept ans ;
- Service Après-Vente : avoir au moins quatre Ateliers dans le territoire national ;
- Service Après-Vente : Effectif ;
- Stock Pièces de rechanges ;

11-3. Qualification technique

La qualification technique s'obtiendra après satisfaction des quatre (04) critères essentiels ci-dessus.

A défaut d'Offres ayant satisfait les quatre critères sus énumérés, une qualification alternative de la meilleure offre devrait pouvoir s'effectuer, en toute rigueur, objectivité et équité pour permettre à la fin, si possible, dans l'intérêt du projet, une proposition alternative d'attribution.

Chaque critère est validé après satisfaction de 70% au moins de ses conditions.

11-4. Evaluation financière

A l'issue de l'évaluation technique, les offres financières des soumissionnaires qui n'ont pas été éliminées au cours de l'évaluation technique, seront évaluées financièrement.

L'évaluation financière sera basée sur le montant corrigé de l'offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et l'ensemble des prescriptions y relatives.

11-5. Attribution

Au terme des différentes délibérations, l'attribution se fera au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme, administrativement, techniquement et financièrement, et évaluée la moins-disante.

12 Attribution du marché

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre est jugée conforme aux prescriptions du descriptif technique et qui présente l'offre des prix le moins disant HTVA.

13 Durée de validité des offres : Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

14 Renseignements complémentaires : Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Foumban au Service Technique. Tel : 697 97 18 25.

Fait à Foumban, le 31 AOÛT 2023

Le Maire de la Commune de Foumban,
(Maître d'Ouvrage)

Ampliations :

- MINMAP/Ydé (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- DR/MINMAP/QUEST (pour information) ;
- DD/MINMAP/NOUN (pour information) ;
- DD/MINDDEVEL/Noun (pour information) ;
- CIPMCF (pour information) ;
- SG/CFBAN (pour information) ;
- CHRONO/Archives
- AFFICHAGE.



M. Comaire Nam Njoya
Maire de Foumban



**OPENED NATIONAL TENDER NOTICE IN EMERGENCY PROCEDURE
N°007/AONO/RG-PR/C.FBAN/CIPM-TBEC/2023 OF 30/08/2023 FOR THE
ACQUISITION OF THE GRADER IN FOUMBAN COUNCIL**

1. SUBJECT OF THE INVITATION TO TENDER

The Mayor of Fouban Council hereby launches an open national invitation to tender for THE ACQUISITION OF THE GRADER IN FOUMBAN COUNCIL.

2. Participation in this Invitation to tender shall be open to Cameroonian-based enterprises with experience in the domain

3. FINANCING

Work subject to this invitation to tender shall be financed by the Budget 2023

4 Estimated Cost : The estimated cost is hundred million (100 000 000) of Francs CFA:

5 CONSULTATION OF FILE

The tender file may be consulted during working hours at the Technicals' office of Fouban Council, upon publication of this invitation to tender.

6 ACQUISITION OF THE TENDER FILE:

The tender file may be obtained from the secretariat of the Technicals' office of Fouban Council, following publication of this invitation to tender upon submission of a treasury receipt attesting to the payment of a non-refundable sum of FCFA 150 000 (one hundred and fifty thousand) to the Council Revenue.

7 SUBMISSION OF BIDS:

Each bid drafted in English or in French in Seven (7) copies including one (1) original and six (6) copies shall be submitted to from the secretariat of the Technicals' office of Fouban Council, upon publication of this invitation to tender not later than _____ at 10 am. Local time deposited against a receipt and shall be labelled:

**“OPENED NATIONAL TENDER NOTICE IN EMERGENCY PROCEDURE
N°007/AONO/RG-PR/C.FBAN/CIPM-TBEC/2023 OF 30/08/2023 FOR THE
ACQUISITION OF THE GRADER IN FOUMBAN COUNCIL”**

8 TENDER COMPLIANCE

Each bidder shall include in his/her administrative file, a provisional guarantee issued by a well-established bank, approved by the Ministry in charge of finance and whose list features in Document of the Consultation File

with a validity period of 30 days beyond the original date of validity of bids to the tune of FCFA 2 000 000 (two million).

Any other required administrative documents must be produced as original documents or photocopies certified as authentic by the issuing authority within the last three months or in course of validity, according to the listing provided for in the special regulations of the tender, otherwise they shall not be accepted.

Any bid not in compliance with the specifications of this tender notice and file shall be rejected. Notably, the absence of the provisional guarantee issued by a well-established bank approved by the Ministry in charge of Finance or its non-compliance with the model documents of the tender file shall lead to outright rejection of the bid

9. OPENING OF BID:

Bids shall be opened in one phase. The administrative, technical and financial bids shall be opened on _____ at 11 am local time by the Noun Divisional Tender's Board located at the Fouban Council in the presence of the bidders or their duly authorized representatives having full knowledge of the file.

10. EXECUTION DEADLINE:

The deadline of execution set by the Contracting Authority shall be one (01) months.

11. EVALUATION CRITERIA

The evaluation of offers must first be done according to the Eliminary Criteria, and then, by the Main Qualification Conditions as laid via binary system of (Yes/No).

11.1 Particular eliminatory Criteria: All offers which are not in conformity with the prescriptions of the Tender file and which fail to be produced in seven (07) copies including one (01) reproducible original such shall be declared non-admissible, in particular: ;

- The absence of submission caution;
- The non-conformity of the technical offer with the specifications of the Tender File Document;
- The presence of fake documents or false declarations;
- The absence of an electronic copy of the bid (CD Rom filled as scheduled).

11.2 Main qualification criteria:

The evaluation of technical offers shall be based on the main qualification criteria summarily stated hereinafter, with more details in the Tender File:

- 1- Presentation of the offer;
- 2- Bidder's general references in this field
- 3- Financial capacity.

11.3 Technical Qualifications the non-respect of one of the last three (03) criteria should cause the elimination of the offer.

Each criteria shall be validated following satisfaction of a minimum of 70% of its conditions. The total points obtained must be at least equal to 70% of the points of the five (05) criteria.

11.4 Financial evaluation: The financial evaluation will be based on the corrected amount of the bidder's offer. It will consist in the analysis of the coherence in prices, as well as the verification of the calculations and the totals, and all the related prescriptions.

11.5 Contract award: At the end of the different evaluations, award of the contract shall be granted the tenderer presenting offers in conformity, administratively, technically and financially, and qualified as the lowest bid.

12. VALIDITY OF OFFERS:

Bidders shall be bound by their bids for a period of sixty (60) days with effect from the date of opening of bids.

13. - FURTHER INFORMATION:

Further information may be obtained during working hours from the Technicals'office of Foumban Council, upon publication of this invitation to tender Tel: 697 97 18 25.

Foumban, the 31 AOUT 2023

The Mayor of Foumban council,
(Contracting Authority)

Ampliations :

- MINMAP (for information)
- ARMP (for publication and archive)
- DR/MINMAP/QUEST (for information) ;
- DD/MINMAP/QUEST (for information)
- DD/MINDDEVEL/NOUN (for information)
- SG/CFBAN (for information)
- CIPM/FBAN (for information)
- CHRONO/Archives
- AFFICHAGE



[Handwritten signature]
Hen. Domiano Ndam Njoya
Maire de Foumban

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE FOUMBAN

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

COMMUNE DE FOUMBAN

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/RG-
PU/C.FBAN/CIPM-AG/2023 DU 30 AOÛT 2023 POUR
L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE
DE FOUMBAN

FINANCEMENT : BIP/MINDDEVEL

IMPUTATION BUDGETAIRE : _____

N° ACTE : _____

EXERCICE : 2023

**PIECE N°II : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL
D'OFFRE**

Article 1 : Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet l'acquisition d'une niveleuse pour le compte de la Commune de Fouban selon les spécifications du CCTP.

Article 2 : Pièces constitutives du Dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents ci-après :

- L'avis d'appel d'offres ;
- Le règlement Particulier de l'appel d'offres ;
- Le Cahier des Clauses administratives Particulières ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
- Le bordereau descriptif et quantitatif ;
- Le cadre de devis quantitatif et estimatif ;
- Le modèle de marché ;
- Les modèles d'annexes ;
- La liste des banques et organismes financiers de 1^{er} rang agréés par le Ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions.

Article 3 : Langue et monnaie de l'offre

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais et en utilisant le FCFA.

Article 4 : Conditions générales

- Toute offre remise après la date et heure limite sera irrecevable ;
- Le montant de l'offre sera fait sur la base de la parfaite connaissance des droits, impôts et taxe en vigueur en République du Cameroun et applicable aux Marchés Publics ; il fera apparaître le Montant hors taxes (HT), la valeur des taxes et le montant toutes taxes comprises (TTC) ;
- Toutes les modifications de l'appel d'offres seront communiquées à tous les fournisseurs ayant participé à l'appel d'offres et la date d'ouverture pourra être modifiée en conséquence.

Article 5: Cautionnements

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission selon le modèle joint en annexe d'un montant égal à deux million (2 000 000) francs CFA établie par une institution financière agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure dans les pièces en annexe valable pendant 30 jours au-delà de la date originale de validité des offres.

L'absence du cautionnement provisoire entraîne à l'ouverture le rejet systématique de l'offre.

La caution pourra être saisie si l'attributaire ne signe pas le marché ou ne fournit pas le matériel dans le délai contractuel.

La caution devra être valable pendant 120 jours à compter de la date de remise des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif représenté par la retenue de garantie.

Article 6: Présentation des offres

Les offres seront présentées en français ou en anglais en sept exemplaires dont un original et six copies marquées comme tels.

Partie 1 : Offre Administrative

1. Une Déclaration d'intention de soumissionner timbrée au tarif en vigueur ;
2. Une copie certifiée conforme de la Carte de contribuable / Attestation d'immatriculation;
3. Une Attestation de non-faillite établie par le Tribunal de 1^{ère} Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;
4. Une Attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances;
5. Une Quittance d'achat du Dossier d'appel d'offres;
6. Une Caution de soumission d'un montant de 2 000 000 (deux millions) FCFA. délivrée par une banque de 1^{er} ordre ou compagnie d'assurance agréée par le MINFI;
7. Une Attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP);
8. Une Attestation pour soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse et portant les références de l'avis d'appel d'offres ;
9. Une Attestation de non redevance en cours de validité.
10. Un registre de commerce certifié conforme ;

NB : Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront être datées de moins de trois (03) mois et être signées par l'autorité compétente.

Partie 2 : Offre Technique

1. Présentation générale de l'Entreprise ;
2. Descriptif de la fourniture / Délai de livraison/Lieu de livraison suivant modèle joint ;
3. Prospectus;
4. Déclaration sur l'honneur de fournir à la livraison les Garanties sur le matériel proposé et sur le service après-vente ;
5. Références de l'entreprise
6. Capacité financière d'au moins 1/3 du coût prévisionnel du marché;

Partie 3 : Offre Financière

1. La Lettre de Soumission suivant le modèle fourni dans le présent appel d'offres timbrée, signée, cachetée et datée;
2. Le Devis Estimatif et Quantitatif dûment rempli, cacheté, datée et signé;
3. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli, cacheté, datée et signé ;

Les différentes pièces et parties du dossier doivent être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies.

Le Soumissionnaire précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) ;

- toutes taxes et tous droits de **douanes** (TTC) compris.

Le soumissionnaire complètera le **cadre de devis** descriptif et quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant **les caractéristiques** des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le **prix total pour chaque article** et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre commande.

Article 7 : Marquage des offres

Le Soumissionnaire placera l'**original** et les **six (06)** copies des documents constitutifs de l'offre dans une enveloppe scellée. Cette enveloppe ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

Cette enveloppe portera le nom du projet, le titre et le **numéro de** la consultation tels indiqués dans le dossier d'appel d'offres.

Article 8 : Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être **reçues** à l'**adresse** au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'avis d'appel d'offres.

Article 9 : Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'**ordre suivant** :

- l'examen de la **conformité** des offres, du point de vue des délais de dépôt des pièces administratives et **spécifications techniques** ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires **en lettres pour procéder aux corrections nécessaires** ;
- l'élaboration d'un tableau de comparaisons des offres.

Article 10 - Attribution du marché

La Commission de Passation des Marchés **proposera** l'attribution du marché au Soumissionnaire **techniquement qualifié** et dont l'offre aura été jugée la moins- disante.

Article 11 : Rabais :

Il est à noter que :

- Le **rabais présente de manière manuscrite ne** sera pas accepté ;
- Pour être admis, le rabais doit être mentionné en lettre et en chiffres ;

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE FOUMBAN

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

COMMUNE DE FOUMBAN

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/RG-
PU/C.FBAN/CIPM-AG/2023 DU 30 AOÛT 2023 POUR
L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE
DE FOUMBAN

FINANCEMENT : BIP/MINDDEVEL

IMPUTATION BUDGETAIRE : _____

N° ACTE : _____

EXERCICE : 2023

PIECE N°III:
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES

SOMMAIRE

Chapitre I : Généralités

- Article 1^{er} : Objet du marché
- Article 2 : Procédure de Passation de marché
- Article 3 : Définitions et attributions (CCAG Article 2 complété)
- Article 4 : Langue, lois et règlements applicables
- Article 5 : Normes (CCAG Article 3 complété)
- Article 6 : Pièces constitutives du marché (CCAG Article 9)
- Article 7 : Textes généraux applicables
- Article 8 : Communication (CCAG Article 6 complété)
- Article 9 : Ordre de service (CCAG Article 8)
- Article 10 : Propositions techniques du Cocontractant

Chapitre II : Clauses Financières

- Article 11 : Garanties et cautions (CCAG Article 21 et 40)
- Article 12 : Montant du marché
- Article 13 : Lieu et mode de paiement
- Article 14 : Variation des prix (CCAG Article 17)
- Article 15 : Paiement (CCAG Article 19 complété)
- Article 16 : Pénalités de retard (CCAG Article 34 complété)
- Article 17 : Régime fiscal et douanier (CCAG Article 10)
- Article 18 : Timbre et enregistrement des Lettre-Commandes (CCAG Article 11)

Chapitre III : Exécution des prestations

- Article 19 : Lieu et délais de livraison (CCAG Article 31 et 33.1)
- Article 20 : Rôles et responsabilités du cocontractant
- Article 21 : Transport et assurances (CCAG Article 31)

Chapitre IV : De la réception

- Article 22 : Documents à fournir avant la réception technique (CCAG Article 41 complété)
- Article 23 : Réception (CCAG Article 40 et 41)
- Article 24 : Délai de garantie (CCAG Article 40 complété)

Chapitre V : Dispositions diverses

- Article 25 : Résiliation de la Lettre-Commande (CCAG Article 57)
- Article 26 : Cas de force majeure (CCAG Article 56)
- Article 27 : Différents et litiges (CCAG Article 61)
- Article 28 : Edition et diffusion du présent marché
- Article 29 et dernier : Entrée en vigueur du marché

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'acquisition d'une niveleuse pour le compte de la Commune de Foumban, suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques.

Article 2 : Procédure de Passation du marché

Le présent marché est passé après Appel d'offres N°007/AONO/RG-PU/C.FBAN/CIPM-AG/2023 DU 30 AOÛT 2023 pour l'acquisition d'une (01) niveleuse pour le compte de la COMMUNE DE FOUMBAN en Procédure d'urgence.

Article 3 : Définitions et attributions (CCAG Article 2 complété)

3.1. Définitions générales

- Le Maître d'Ouvrage est le Maire de la Commune de Foumban ;
- L'Autorité Contractante est Maire de la Commune de Foumban ;
- Le Chef service du marché est le Chef Service technique de la Commune de Foumban ;
- L'Ingénieur du marché est le Chef Service du Patrimoine de l'Etat du MINCAF/NOUN;
- Le Maître d'œuvre est le Chef d'Unité d'Etudes, Conception et Suivi des Projets de la Commune de Foumban;
- Le co-contractant est _____

3.2. Nantissement

- L'autorité chargée de l'ordonnancement est Maire de la Commune de Foumban ;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est Maire de la Commune de Foumban -
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est le receveur municipal de la commune de Foumban ;
- Les responsables compétents pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché sont :
 - Le Maire de la Commune de Foumban ;
 - Le Chef Service du Patrimoine de l'Etat du MINCAF/NOUN; .

Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables

La langue utilisée est le Français ou l'Anglais

Le cocontractant s'engage à observer les lois, règlement, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature de la Lettre-Commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Normes (CCAG Article 3 complété)

5.1. Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans le CCTP et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la

Norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le cocontractant étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

Article 6 : Pièces constitutives du marché (CCAG Article 9)

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

1. la lettre de soumission;
2. la soumission du cocontractant et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés.
3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. les Spécifications Techniques (ST);
5. les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre-Commande, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et le sous détail des prix unitaires ;
6. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007 ;
7. le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux marchés de fournitures.

Article 7 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. Loi n°2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
2. Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
3. Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
4. Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés publics ;
5. Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
6. Décret n°87/02 du 02 janvier 1987 portant réglementation du Service Après – Vente ;
7. Décret n° 2012 /074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés modifié et complété par le décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
8. Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
9. Décret n°2012/76 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions

du décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

10. Arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du dossier d'appel d'offres ;
11. Arrêté n°032/CAB/PM du 28 février 2003 fixant les modalités de demande de cotation ;
12. Arrêté n°33/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur la Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux publics, de fournitures et de services passés au nom de l'Etat et des établissements publics nationaux non soumis aux lois et usages du commerce ;
13. Circulaire n°002/CAB/PM du 04 novembre 2002 relative à la procédure de passation des marchés publics.
14. Circulaire n°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative au code des marchés publics ;
15. Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
16. Circulaire n°2022020/C/MINFI du 27 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution de Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2023 ;
17. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par la présente Lettre-Commande.

Article 8 : Communication (CCAG Article 6 complété)

Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent marché devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans les cas où le cocontractant est le destinataire, les correspondances seront adressées à la Société _____. Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1. du CCAG pour faire connaître au Chef de service son domicile, et dès la livraison de la niveleuse, les correspondances seront valablement adressées à la Mairie de Fouban.
- b. Dans le cas où l'Autorité Contractante en est le destinataire, les correspondances seront adressées à Madame le Maire de la commune de Fouban avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'Ingénieur le cas échéant.

Article 9 : Ordre de service (CCAG Article 8)

Les différents ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

9.1 L'Ordre de Service de démarrage des prestations est signé par le Maître d'ouvrage notifié au Cocontractant par le Chef de service du marché avec copies à l'Autorité Contractante, à l'Ingénieur du marché, au MINMAP Départemental et à l'ARMP.

9.2 Sur proposition du Maître d'Ouvrage, les Ordres de Service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés par le Maître d'Ouvrage au Cocontractant avec copie à l'Autorité Contractante, au, à l'Ingénieur du marché, à l'organisme payeur et à l'ARMP.

9.3 Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal de la livraison seront directement signés par le chef service du marché et notifiés au Cocontractant par

l'ingénieur avec copie à l'Autorité Contractante et à l'ARMP.

9.4 Les Ordres de Service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service du marché, avec copie à l'Autorité Cocontractante, à l'Ingénieur, à l'ARMP et au MINMAP.

9.5 Les Ordres de Service de suspension et de reprise de la livraison, cas de force majeure, seront signés par le Maître d'ouvrage et notifiés par le chef services du marché au Cocontractant avec copies au Chef de service, à l'Ingénieur, à l'ARMP et au MINMAP.

9.6 Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 10 : Proposition technique du cocontractant

Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de Service ou du Maître d'Ouvrage.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article 11 : Garanties et cautions (CCAG Article 21 et 40)

11.1. Cautionnement de garantie

La retenue de garantie est fixée à 10% du marché et sa durée est de 6 mois. Toutefois l'adjudicataire reste tenu du délai de garantie du fournisseur.

11.2. Cautionnement de démarrage de marché

Sans Objet.

11.3. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à cinq pour cent (5%) du montant TTC de la Lettre-Commande.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

Article 12 : Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de _____ (en chiffres) _____ (en lettre) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ () francs CFA
- Montant de la TVA : _____ () francs CFA

Le montant du marché calculé dans les conditions prévues à l'article 19 du CCAG, résulte de la somme du montant hors TVA, et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Article 13 : Lieu et mode de paiement

13.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au cocontractant, dans les conditions indiquées dans le présent marché, le cocontractant s'engage par les présentes à exécuter le marché conformément aux dispositions contractuelles.

13.2. Les paiements s'effectueront au compte n° _____ ouvert au nom du cocontractant à la banque _____

Article 14 : Variation des prix (CCAG Article 17)

Les prix sont fermes et non révisables.

Article 15 : Paiement (CCAG Article 19 complété)

Les paiements seront effectués par virement au compte du cocontractant mentionné à l'article 13.2.

Les délais d'approbation des factures par l'Autorité Contractante avant transmission au comptable chargé du paiement sont fixés à 15 jours.

Article 16 : Pénalités de retard (CCAG Article 34 complété)

16.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit ;

- Un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du présent marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- Un millième (1/1000^e) du montant TTC du présent marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.
- Un dix millième (1/10000^e) à partir du 31^{ème} jour

16.3. Le montant cumulé de toutes les pénalités prévues aux alinéas 16.1 et 16.2 ne peut excéder 10% du montant Toutes Taxes Comprises du présent marché sous peine de résiliation.

Article 17 : Régime fiscal et douanier (CCAG Article 10)

Le décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics. La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

- des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés ;
- des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- des droits des taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :
 - des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique) ;
 - des droits et taxes communaux ;
 - des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes. Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 18 : Timbre et enregistrement du présent marché (CCAG Article 11)

Neuf (09) exemplaires originaux du présent marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 19 : Lieu et délais de livraison (CCAG Article 31 et 33.1)

19.1. Le lieu de livraison est fixé à la **COMMUNE DE FOUMBAN**;

19.2. Le délai de livraison de la niveleuse, objet du présent marché est de quatre-vingt-dix (90) jours.

19.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

Article 20 : Rôles et responsabilités du cocontractant (CCAG complété)

Le cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans le CCTP, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.

Article 21 : Transport et assurances (CCAG Article 31)

21.1. Emballage pour le transport

Le Cocontractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le cocontractant doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

21.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le cocontractant.

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

Article 22 : Documents à fournir avant la réception technique (CCAG Article 41 complété)

Le cocontractant devra, dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception, transmettre à l'Autorité Contractante les documents suivants :

- Copie de la facture du cocontractant décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
- Notification ou le bordereau de livraison.

Article 23 : Réception (CCAG Article 40 et 41)

Avant la réception, le cocontractant demande par écrit à l'Ingénieur du Marché avec copie au Chef de service et à l'Autorité Contractante, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

23.1. Epreuves comprises dans les opérations préalables à la réception : vérification de la conformité des fournitures aux spécifications techniques par l'Ingénieur. Cette vérification fera l'objet d'un procès-verbal signé par l'Ingénieur, le cocontractant et le Maître d'Ouvrage.

23.2. La Commission de réception sera composée ainsi qu'il suit :

- Président : Le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;
- Membre : Le DDMINDDEVEL/NOUN
- L'Observateur Le DDMINMAP/NOUN ou son Représentant ;
- Rapporteur : L'Ingénieur du Marché ou son représentant ;
- Membres : Le Chef service du marché;

- Membre Le Cocontractant ou son représentant.

Le Cocontractant saisit le Chef de Service du Marché afin de lui proposer une date de réception. Une fois la date approuvée, celui-ci convoque les membres de la Commission de réception, aux fins de procéder à la réception.

Le cocontractant est convoqué à la réception par courrier au moins soixante-douze (72) heures avant la date de réception. Il assiste à la réception. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception des fournitures s'il y a lieu.

La réception fera l'objet du procès-verbal de réception signé sur le champ par tous les membres de la commission.

Article 24 : Délai de garantie (CCAG Article 40 complété)

La garantie est pour une durée de six mois. Le cocontractant devrait procéder à toutes les réparations causées par le dysfonctionnement usiné de la fourniture

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 25 : Résiliation du présent marché (CCAG Article 57)

Le présent marché peut être résilié comme prévu à la section III Titre IV du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux dispositions du CCAG, notamment dans l'un des cas suivants :

- retard de plus de vingt (20) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service à la suite de la mise en demeure ;
- retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant des travaux ;
- absence du cautionnement définitif ;
- refus de la reprise des fournitures défectueuses ou ayant des vices de fabrication ;
- défaillance du cocontractant.

Article 26 : Cas de force majeure (CCAG Article 56)

En cas de force majeure, le cocontractant ne verra sa responsabilité dérogée que s'il avertit l'Administration de l'événement. Il appartiendra à l'Administration d'en apprécier l'opportunité et la gravité.

Article 27 : Différends et litiges (CCAG Article 61)

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

Article 28 : Edition et diffusion du présent marché

Sept (07) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage pour diffusion.

Article 29 et dernier : Entrée en vigueur du présent marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au cocontractant. /

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE FOUMBAN

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

COMMUNE DE FOUMBAN

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/RG-
PU/C.FBAN/CIPM-AG/2023 DU 30 AOÛT 2023 POUR
L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE
DE FOUMBAN

FINANCEMENT : BIP/MINDDEVEL

IMPUTATION BUDGETAIRE : _____

N° ACTE : _____

EXERCICE : 2023

PIECE N°IV
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES

Article1 : Objet de la consultation

Le présent appel d'offres a pour objet l'acquisition d'une niveleuse pour le compte de la Commune de Fouban selon les spécifications du CCTP.

Article2 : Consistance de la prestation

La commande porte sur la fourniture à la Commune de Fouban d'une niveleuse dont les caractéristiques techniques sont les suivantes :

SPECIFICATIONS TECHNIQUES NIVELEUSE SEM : 80%		
PIECES	UNITES	SEM 919
Poids Opérationnel	kg	15070
Dimensions Hors Tout (L*W*H)	mm	8703*2630*3360
Longueur de la Lame (L*W*H)	mm	3974*25*607
Hauteur de Levage max	mm	475
Profondeur de coupe max	mm	715
Barre de Traction max	kN	78
Empattement	m	6140
Angle d'articulation du châssis	°	20
Rayon de braquage min	m	7,8
Marque de moteur		SDEC SC8D190.1 G2
Puissance Nominale	kw	140KW@022000 Rrpm
Type de Transmission		Hangchi 6WG180
Vitesse de déplacement (Avant/Arrière)	km/h	40/25
Nombre de vitesse		6 AV / 4 AR
Largeur de la lame	mm	4279
Axe/tandem arrière		Meritor 18MRH -X240
Frein de service		Drum type shoe brake. Air to oil control
Oscillation (à l'avant/à l'arrière)	°	15/25
Angle d'oscillation max.	°	16
Angle de direction (gauche/droite)	°	47.5
Angle d'inclinaison max. des roues avant	°	18
Système hydraulique		PPPC (Proportionnel Priority Pressure Compensating)

Article 3 : Transport

Le transport de l'engin est assuré par le fournisseur jusqu'au lieu de livraison. Les risques de toutes natures liées à cette opération sont couverts par lui.

Le fournisseur doit par conséquent prendre toutes les dispositions pour que le véhicule soit protégé de toute dégradation pouvant nuire à son bon usage.

Article 4 : Réception de la niveleuse

Empattement	m	6140
Angle d'articulation du châssis	°	20
Rayon de braquage min	m	7,8
Marque de moteur		SDEC SC8D190.1 G2
Puissance Nominale	kw	140KW@022000 Rrpm
Type de Transmission		Hangchi 6WG180
Vitesse de déplacement (Avant/Arrière)	km/h	40/25
Nombre de vitesses		6 AV / 4 AR
Largeur de la lame	mm	4279
Axe/tandem arrière		Meritor 18MRH -X240
Frein de service		Drum type shoe brake, Air to oil control
Oscillation (à l'avant/à l'arrière)	°	15/25
Angle d'oscillation max.	°	16
Angle de direction (gauche/droite)	°	47.5
Angle d'inclinaison max. des roues avant	°	18
Système hydraulique		PPPC (Proportional Priority Pressure Compensating)

La documentation technique devra impérativement comprendre :

- Le manuel d'utilisation et d'exploitation ;
- Le manuel de maintenance comprenant la description des opérations de vérification (de routine ou exceptionnelles), de calibrage, d'étalonnage et de maintenance de première intervention ;
- Le manuel du constructeur comprenant la nomenclature des pièces détachées permettant de se réapprovisionner chez les fabricants, la liste des fabricants et/ou fournisseurs éventuels de pièces de rechange, les procès-verbaux d'essai ou d'épreuves ;
- Le certificat de garantie du fabricant ;

Tous ces documents seront produits en un (01) exemplaire et seront rédigés en français ou en anglais.

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE FOUMBAN

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

COMMUNE DE FOUMBAN

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/RG-
PU/C.FBAN/CIPM-AG/2023 DU 30 AOÛT 2023 POUR
L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE
DE FOUMBAN

FINANCEMENT : BIP/MINDDEVEL

IMPUTATION BUDGETAIRE : _____

N° ACTE : _____

EXERCICE : 2023

PIECE N° V

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PRIX N°	<u>ACQUISITION D'UNE niveleuse</u>	UNITE	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRE (FCFA)
01	Niveleuse type SEM 919: <i>ce prix rémunère à l'unité la fourniture d'une Niveleuse type SEM 919 de caractéristiques définies dans les spécifications techniques avec :</i> - Le manuel d'utilisation et d'exploitation ; - Le manuel de maintenance comprenant la description des opérations de vérification (de routine ou exceptionnelles), de calibrage, d'étalonnage et de maintenance de première intervention ; - Le manuel du constructeur comprenant la nomenclature des pièces détachées permettant de se réapprovisionner chez les fabricants, la liste des fabricants et/ou fournisseurs éventuels de pièces de rechange, les procès-verbaux d'essai ou d'épreuves ; - Le certificat de garantie du fabricant ; <u>L'unité à</u> FCFA	U	

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE FOUMBAN

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

COMMUNE DE FOUMBAN

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/RG-
PU/C.FBAN/CIPM-AG/2023 DU 30 AOÛT 2023 DU _____
POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE DANS LA
COMMUNE DE FOUMBAN

FINANCEMENT : BIP/MINDDEVEL

IMPUTATION BUDGETAIRE : _____

N° ACTE : _____

EXERCICE : 2023

PIECE N° VI :
CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN

N°	DESIGNATION	REFERENCE MERCURIALE	DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ARTICLE	QUA NTIT E	PRIX UNITAIRE (En francs CFA)	PRIX TOTAL (En francs CFA)
01	NIVELEUSE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN		Niveleuse type SEM 919:	01		
TOTAL HORS TAXES						
TVA : 19,25%						
IR : 5,5% ou 2,2%						
TTC						
NAP						

Arrêté le présent état de besoin à la somme de : _____ million _____
mille (_____) francs CFA.

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE FOUMBAN

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

COMMUNE DE FOUMBAN

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/RG-
PU/C.FBAN/CIPM-AG/2023 DU 30 AOÛT 2023 POUR
L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE
DE FOUMBAN

FINANCEMENT : BIP/MINDDEVEL

IMPUTATION BUDGETAIRE : _____

N° ACTE : _____

EXERCICE : 2023

PIECE N° VII :
MODELES D'ANNEXES

A. MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

Date :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°-----
/AONO/RG-PU/C.FBAN/CIPM-TBEC/2023 DU _____ POUR L'ACQUISITION D'UNE
NIVELEUSE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN

A Mme le Maire de la Commune de Fouban

Après avoir examiné le Dossier d'appel, dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN Conformément à la demande de consultation et pour la somme de..... F CFA

(en lettres) Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises
..... FCFA (en chiffres). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et
Toutes Taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à fournir le matériel selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif dans un délai d'un (01) mois (30) jours calendaires à compter de la date de notification de la lettre commande.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 60 (soixante) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'avis de consultation ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre commande, constituera une lettre commande nous obligeant réciproquement.

Le _____
(Signature)
(Nom et qualité du signataire pour le
compte du candidat)

B. MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à Madame : le Maire de la Commune de Foumban

Attendu que le fournisseur _____

Ci-dessous désignée « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du _____ [date du dépôt de l'offre] pour **L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN** ci-dessous désigné « l'offre » et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à (2 000 000) deux million francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

- Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission :

Ou

- Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité ; manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande, le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux de Foumban seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le

(Signature de la banque)

C. MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque:

Référence de la Caution: N° _____

Adressée au Maire de la Commune de Foumban, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que _____ [nom et adresse de l'entrepreneur], ci-dessous désigné « le Co-contractant », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à effectuer
L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Co-contractant remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à 2% du montant du marché, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Co-contractant ce cautionnement,

Nous, _____ [nom et adresse de banque], représentée
par _____ [noms des signataires],

ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Co-contractant n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de _____ [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Co-contractant, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai d'un (01) mois à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque à _____, le _____
[signature de la banque]

– MODELE DE DESCRIPTION DE LA FOURNITURE/DELAI ET LIEUDE LIVRAISON

N°	Désignation de l'engin	Unité	Qté	Livraison	
				Délai	Lieu
	Niveleuse type SEM 919	U	1,00	04 MOIS	KRIBI

Description

PIECES	UNITES	SEM 919
Poids Opérationnel	kg	15070
Dimensions Hors Tout (L*W*H)	mm	8703*2630*3360
Longueur de la Lame (L*W*H)	mm	3974*25*607
Hauteur de Levage max	mm	475
Profondeur de coupe max	mm	715
Barre de Traction max	kN	78
Empattement	m	6140
Angle d'articulation du châssis	°	20
Rayon de braquage min	m	7,8
Marque de moteur		SDEC SC8D190.1 G2
Puissance Nominale	kw	140KW@022000 Rrpm
Type de Transmission		Hangchi 6WG180
Vitesse de déplacement (Avant/Arrière)	km/h	40/25
Nombre de vitesse		6 AV / 4 AR
Largeur de la lame	mm	4279
Axe/tandem arrière		Meritor 18MRH -X240
Frein de service		Drum type shoe brake, Air to oil control
Oscillation (à l'avant/à l'arrière)	°	15/25
Angle d'oscillation max.	°	16
Angle de direction (gauche/droite)	°	47.5
Angle d'inclinaison max. des roues avant	°	18
Système hydraulique		PPPC (Proportionnel Priority Pressure Compensating)

D. MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

COMMISSION INTERNEE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE FOUMBAN

CONSULTATION N°007/AONO/RG-PU/C.FBAN/CIPM-AG/2023 DU 30 AOÛT 2023
POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN

Date et heure limite de remise des offres _____

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	Délai	lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								

D LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES GARANTIES ET CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

En application des dispositions du code des Marchés publics relatives au cautionnement des marchés, la liste des établissements de crédits de premier rang habilités par le Ministre des finances N°07/2434/CF/MINEFI/SG/DGTCFM/DCFMA/DMMF/SMEC du 02 Mai 2007, à produire des garanties et cautions dans le cadre des Marchés Publics se présente ainsi qu'il suit :

BANQUES

1. Afriland First Bank ;
2. Banke Bank Cameroun (BANGE CMR)
3. Banque Atlantique ;
4. Banque Gabonaise pour le financement international (BGFI BANK) ;
5. BICEC (Banque Internationale de Commerce et d'Epargne du Cameroun) ;
6. CITY BANK CAMEROUN (CITI GROUP) ;
7. Commercial Bank of Cameroon (CBC);
8. Ecobank ;
9. National Financial Credit Bank (NFC BANK) ;
10. Société Camerounaise Cameroun;
11. Société Générale Cameroun (SGC) ;
12. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) ;
13. Union Bank of Cameroon PLC (UBC) ;
14. United Bank of Africa (UBA) ;
15. Crédit Communautaire d'Afrique Bank (CCA BANK) ;
16. Banque camerounaise des petites et moyennes Entreprises (BC-PME).

II – COMPAGNIES D'ASSURANCE

1. Chanas Assurances ;
2. Activa Assurances ;
3. AREA Assurances ;
4. CPA S.A ;
5. NSIA ASSURANCE S.A ;
6. PRO ASSUR SA ;
7. Prudential Bénéficial Général Insurance ;
8. Royal ONYX Insurance ;
9. SAAR-SA ;
10. SANLAM Assurance Cameroun ;
11. ZENITH insurance.

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE FOUMBAN

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

COMMUNE DE FOUMBAN

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/RG-
PU/C.FBAN/CIPM-AG/2023 DU 30 AOÛT 2023 POUR
L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE
DE FOUMBAN

FINANCEMENT : BIP/MINDDEVEL

IMPUTATION BUDGETAIRE : _____

N° ACTE : _____

EXERCICE : 2023

PIECE N° VI
PROJET DE LETTRE COMMANDE

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE FOUMBAN

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

PROJET DU MARCHÉ

MARCHE N° ____/M/RG-OU/C.FBAN/CIPM-AI/2023 DU _____

PASSE APRES LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/RG-PU/C.FBAN/CIPM-AG/2023 DU 30
AOÛT 2023 POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE
DE FOUMBAN

TITULAIRE :

ADRESSE : BP :

TEL :

FAX :

OBJET :

LIEU DE LIVRAISON :

MONTANT : F CFA TTC en toutes lettres

(..... F CFA TOUTES TAXES COMPRISES)

DELAI :

FINANCEMENT :

IMPUTATION :

SOUSCRITE LE :

SIGNEE LE :

NOTIFIEE LE :

ENREGISTREE LE :

ENTRE

La Commune de Fouban, représentée par son Maire, ci-après dénommé « **LE MAITRE D'OUVRAGE** »

D'une part

ET

La société :

BP : Tél : Fax.....

N°R.C : à

..... N°

Contribuable :

Représentée par :

Ci-après dénommée, «**LE FOURNISSEUR** »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Sommaire

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

TITRE II : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

TITRE III : DETAIL OU DEVIS ESTIMATIF

PAGE ____ ET DERNIERE DU MARCHE N° ____ /M/MO/CIPM/2023 du
____ passée après appel d'offre national avec la
société ____ BP : ____

TEL : ____ N°R.C : ____

CONTRIBUABLE : ____ POUR
**L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE DE
FOUMBAN**

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE : (En chiffres).....FCFA TTC

MONTANT HTVA	
TVA (19,25%)	
IR (2,2%) ou (5,5%)	
MONTANT TTC	
NET A MANDATER	

DELAI D'EXECUTION : UN (01) MOIS.

LUE ET ACCEPTEE

LE FOURNISSEUR,

Le Maire de la Commune de Fouban,
(Maître d'Ouvrage)

Fouban, le ____

Fouban, le ____

ENREGISTREMENT

PIECE N° VIII: GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES

Grille d'évaluation

N°	Spécifications	Caractéristiques Techniques	oui	non
I	Présentation générale de l'offre			
1		Respect de l'ordre des pièces demandé dans le DAO, intercalaires couleurs différentes et dossier relié		
II	Spécifications techniques			
1	Poids Opérationnel	15070		
2	Dimensions Hors Tout (L*W*H)	8703*2630*3360		
3	Longueur de la lame (L*W*H)	3974*25*607		
4	Hauteur de Levage max	475		
5	Profondeur de coupe max	715		
6	Barre de Traction max	78		
7	Empattement	6140		
8	Angle d'articulation du châssis	20		
9	Rayon de braquage min	7,8		
10	Marque de moteur	SDEC SC8D190.1 G2		
11	Puissance Nominale	140KW@022000 Rrpm		
12	Type de Transmission	Hangchi 6WG180		
13	Vitesse de déplacement (Avant/Arrière)	40/25		
14	Nombre de vitesses	6 AV / 4 AR		
15	Largeur de la lame	4279		
16	Axe/tandem arrière	Meritor 18MRH -X240		
17	Frein de service	Drum type shoe brake, Air to oil control		
18	Oscillation (à l'avant/à l'arrière)	15/25		
19	Angle d'oscillation max.	16		
20	Angle de direction (gauche/droite)	47.5		
21	Angle d'inclinaison max. des roues avant	18		
22	Système hydraulique	PPPC (Proportional Priority Pressure Compensating)		
III	1519	Présentation de l'entreprise		
IV	Références similaires			
17	Autre expérience dans la fourniture			
V	Capacité financière			
18	Chiffres d'affaires supérieures à dix milliards francs CFA			
19	Service après-vente : atelier supérieur à quatre			
20	Service après-vente : effectif supérieur à cinquante			
22	Stockage pièces de rechange : supérieur à un milliard			
23	Présence au Cameroun			
VI	Délai et lieu de livraison			
21	Délai égal à Quatre (04) mois à Kribi			
	TOTAL GENERAL			

Le soumissionnaire n'ayant pas obtenu une note technique d'au moins 70% sera éliminée.